

Système de sécurité sociale

En Suisse, les assurances sociales protègent les habitants contre divers risques. Les assurances viennent par exemple en aide lorsque quelqu'un est malade ou perd son travail. Mais elles soutiennent également les familles et les personnes âgées.

Principes de base

Les assurances sociales sont financées par les habitants de la Suisse. On applique ici le principe de solidarité: la plupart des habitants cotisent, alors que seul un groupe de personnes défini reçoit de l'aide. Les assurances sociales sont souvent obligatoires. Les montants sont déduits directement du salaire des employés. Toutefois, même les employeurs, les personnes qui exercent une activité lucrative indépendante et les personnes sans activité lucrative apportent leur contribution financière.

Prestations

Les assurances sociales soutiennent les personnes dans diverses situations. Elles versent les indemnités journalières, les rentes ou les compléments ou prennent en charge les coûts en cas de maladie ou d'accident. Les assurances sociales sont toutes réglementées par l'État.

Quand est-on soutenu?

- À la vieillesse, en cas de décès ou d'invalidité (3 piliers: AVS/AI, prévoyance professionnelle, prévoyance privée)
- En cas de maladie et d'accident (assurance-maladie et accident)
- En cas de maternité (allocation de maternité)
- En cas de chômage (assurance-chômage)
- Lorsqu'on a des enfants (allocations familiales)

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselstadt.ch/fr/securite-sociale/systeme-de-securite-sociale